

## COMMUNE D'ÉPINOY



### Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2015 à 20 heures 00

*Présidence de Monsieur THERON Gilbert*

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : FRISON Nadine, BUSTIN Emmanuel

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire : Mr Jean DUROYON

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

#### **Approbation du PV de la réunion du 13/04/2015 :**

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015 est approuvé.

#### **Prise en charge des frais d'obsèques de M. COUSIN Gervais :**

Le Conseil Municipal décide la prise en charge des frais d'obsèques de M. Gervais COUSIN pour un montant de 2 985,00 €. La facture correspondante sera transmise au notaire chargée de la succession, pour remboursement des sommes engagées. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

#### **Modifications budgétaires - exercice 2015 :**

Les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, le Conseil Municipal décide les virements de crédits ci-après :

Compte 2764 : Créances/particuliers et autres personnes ..... + 1 000,00  
Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles ..... - 1 000,00

#### **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) :**

Une ordonnance publiée au JO le 27/09/2014 prévoit l'obligation pour le propriétaire d'un établissement recevant du public, situé dans un cadre bâti existant, qui ne peut attester avoir rendu accessibles ses locaux au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (loi du 11/02/2005), de déposer un projet d'agenda d'accessibilité programmée avant le 27/09/2015.

Le Conseil Municipal décide de s'engager à l'élaboration de cet agenda et mandate le maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents afférents à cette affaire.

#### **Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement - désignation de 4 membres propriétaires :**

Il appartient au Conseil Municipal et à la Chambre d'Agriculture de procéder au renouvellement des membres du bureau, désignés pour six ans, conformément aux articles R.133-3 et R.133-4 du Code Rural. Il est précisé que le maire est membre de droit du bureau.

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

- Mr BENOIT Thierry
- Mr BUSTIN Emmanuel
- Mr DEUSY Hubert
- Mr LHOMME Nicolas

## COMMUNE D'ÉPINOY

### Spectacle de Noël :

Le Conseil Municipal décide de passer un contrat d'engagement avec la compagnie « Vague de nuit » pour le spectacle de Noël de fin d'année. Le coût du spectacle est de 600,00 €. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat à intervenir.

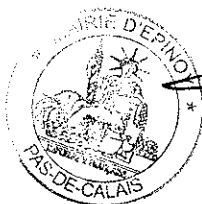
### Décisions diverses :

Salle des fêtes : remplacement du Styx gaz existant par un chauffe-eau électrique

Vitesse RD 21 : Afin de réduire la vitesse sur la RD 21 et suite au rendez-vous avec les services du Conseil Général du Pas-de-Calais, il a été décidé, dans un premier temps, de réaliser un comptage et d'établir un diagnostic précis avant de prendre toute décision.

Pour extrait

EPINOY, le 17 juin 2015



Le MAIRE,

  
Gilbert THERON.